



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'environnement, de l'aménagement
et du logement**

Service Patrimoine Naturel – Division Biodiversité
Géologie Paysage

Affaire suivie par : Arnaud Le Nevé
Tél : 02 99 33 44 46

arnaud.le-neve@developpement-durable.gouv.fr

**Comité consultatif
de la réserve naturelle nationale
de la Baie de Saint-Brieuc**

Compte-rendu de la réunion du 21 mai 2025

Participants : liste en annexe

La réserve naturelle nationale (RNN) de la baie de Saint-Brieuc, créée le 28 avril 1998, s'étend sur 1 140 hectares en domaine public maritime, couvrant principalement une partie de l'estran sableux de la baie (38 % des 3 000 hectares de la zone intertidale du fond de baie), et 7 hectares en milieu terrestre. Site d'importance internationale pour l'accueil des oiseaux d'eau, elle a été créée pour garantir la tranquillité des oiseaux du littoral en migration, en hivernage et en reproduction, et pour garantir la durabilité des ressources alimentaires pour la faune, comme ses gisements de coques et bivalves ou son rôle de nourricerie pour certains poissons. Elle abrite également un patrimoine botanique et géologique riche et original. Les activités humaines, de loisirs ou professionnels, assez nombreuses dans la baie, sont réglementées par décret et par arrêté préfectoral. Ainsi, la réserve est soucieuse d'offrir le spectacle d'une nature en bon état de conservation et de le faire partager aux populations riveraines et aux visiteurs de tous horizons, tout en recherchant la durabilité d'activités humaines respectueuses de ce spectacle et des ressources naturelles de la baie. Sa gestion est confiée par l'État à deux organismes qui se complètent sur les missions de suivis scientifiques, de communication et de police de l'environnement : la collectivité Saint-Brieuc-Armor-Agglomération et l'association VivArmor Nature.

Ordre du jour :

Introduction

1. Présentation du rapport d'activités 2024 (vote)
2. Présentation du programme et du budget 2025 (vote)
3. Renouvellement de la convention de délégation de gestion pour 5 ans par reconduction (information)
4. Exposé sur l'implication de la RNN dans le volet curatif de la lutte contre les algues vertes en baie de Saint-Brieuc
5. Exposés sur les études en cours sur la période 2024 – 2025 dans le contexte d'une réflexion sur l'extension de la RNN : diagnostic d'ancrage territorial, diagnostic sur les enjeux et les usages de la réserve, Avitrack (étude des zones fonctionnelles de l'avifaune de la baie), EvoSedEau (étude de la dynamique sédimentaire et des paramètres physico-chimiques de l'eau en baie de St-Brieuc).

Préfecture des Côtes d'Armor
1 place du Général de Gaulle – BP 2370
22023 SAINT-BRIEUC cedex 1
www.cotes-darmor.gouv.fr

Accueil téléphonique : 8h00 / 17h30 au 02 21 27 30 22

Accueil du public dans les services du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Introduction

Monsieur François de KERÉVER, préfet des Côtes d'Armor, préside la séance. La vice-présidence du comité est assurée par le préfet maritime, représenté par Monsieur Pierre VILBOIS, directeur adjoint de la DDTM des Côtes d'Armor, délégué mer et littoral.

Le président remercie les participants pour leur présence et, avant d'examiner les sujets à l'ordre du jour, propose un tour de table.

1. Présentation du rapport d'activités 2024 (par Alain PONSÉRO, conservateur de la réserve)

Conservation du patrimoine naturel : faits marquants en 2024

- suivi des ressources marines : le déclin des gisements de bivalves se poursuit, et inclut le gisement de coques jusqu'à des seuils critiques. Son exploitation professionnelle a donc été arrêtée en 2024. Le travail de suivi est réalisé en collaboration avec le Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins.
- suivi de l'avifaune hivernante et migratrice : ce déclin de la ressource alimentaire semble impacter la population hivernante d'Huîtrier pie, mais il s'agit de la seule diminution significative observée. Les autres populations d'oiseaux d'eau de la baie sont plutôt en progression continue (autres limicoles, canards, hérons, grèbes notamment).
- événements naturalistes : la présence du Phoque veau-marin est de plus en plus régulière, le Petit Gravelot s'est de nouveau reproduit dans l'anse de Morieux, profitant de l'espace de quiétude consécutive de l'arrêté municipal de Lamballe-Armor en interdisant l'accès, 47 Grues cendrées ont fait une halte de 24 heures sur la réserve le 9 janvier, un effectif record de 95 Avocettes élégantes y a également séjourné en halte migratoire en novembre et un Pygargue à queue blanche a fait un bref passage le 18 avril.

Actualités

- la RNN participe aux expérimentations de ramassage d'algues vertes réalisées par Saint-Brieuc-Armor-Agglomération (cf. point suivant).
- le propriétaire – gérant du camping de Bon Abri a été rencontré pour mise en conformité de la limite du camping sur le Domaine public maritime. Une procédure en manquement administratif est en cours.
- le programme de lutte contre le Sénécon du Cap, espèce exotique envahissante, est en cours depuis 2019. Il porte ses fruits puisque le volume arraché annuellement est passé de 80 kg en 2020 à 4,5 kg en 2024. L'espèce ne sera jamais totalement éradiquée, car il existe d'autres foyers à proximité à l'extérieur de la réserve, mais une veille et un contrôle annuel sont dorénavant possibles à moindre coût.
- suivi des Chiroptères : mise en place d'un nouveau suivi « Vigie Chiro », coordonné par le Muséum national d'Histoire naturelle.

Sensibilisation du public, éducation à l'environnement

- ambassadeurs de la baie : 23 bénévoles ont sensibilisé 839 personnes,
- 5^e édition de la fête des oiseaux migrateurs du 14/10 au 30/11 mobilisant collectivités et associations : sensibiliser le grand public au moment de l'arrivée des oiseaux migrateurs (conférences, découvertes de la baie en bus, sorties nature...).

- sentier de découverte des grèves de Langueux : pose de 16 panneaux d'information au contenu changeable, sur un secteur de la réserve en déficit d'informations.
- réalisation d'une table d'interprétation du paysage avec Yffiniac, au niveau de l'aire de covoiturage.
- présence sur les réseaux sociaux, mais départ de « X ».

Surveillance du territoire et police de l'environnement

L'activité de surveillance du territoire et de police de l'environnement représente une part importante de l'activité de la réserve, garante de la quiétude du site pour le repos et l'alimentation des oiseaux hivernants, migrateurs ou en reproduction : 226 heures ont été consacrées à la surveillance du site en 2024.

Sur les 425 infractions à la réglementation de la réserve relevées, 52 % ont fait l'objet d'une intervention d'un agent, parmi lesquelles 82 % ont été traitées par une réponse pédagogique.

Donc 48 % des infractions ont été constatées sans pouvoir intervenir, en général pour des raisons d'éloignement. De plus, les agents sont peu présents le WE, car ils ne sont que deux à être commissionnés sur la réserve. En revanche, ils travaillent en étroite collaboration avec les autres forces de « police » présentes sur le territoire : OFB, ULAM, gendarmerie, police nationale et polices municipales.

La totalité du rapport d'activités de la RNN en 2024 est disponible sur son site internet, ici :

<https://www.reservebaiedesaintbrieuc.com/phm/documentation/plans-de-gestion-rapports-dactivites/rapports-dactivite-1749>

Interventions des membres du comité :

Le Conseil départemental remercie l'équipe de la réserve pour la qualité du partenariat et l'importance de la réserve sur le territoire.

Cette présentation n'appelle pas de remarque particulière. Le rapport d'activités 2024 est adopté.

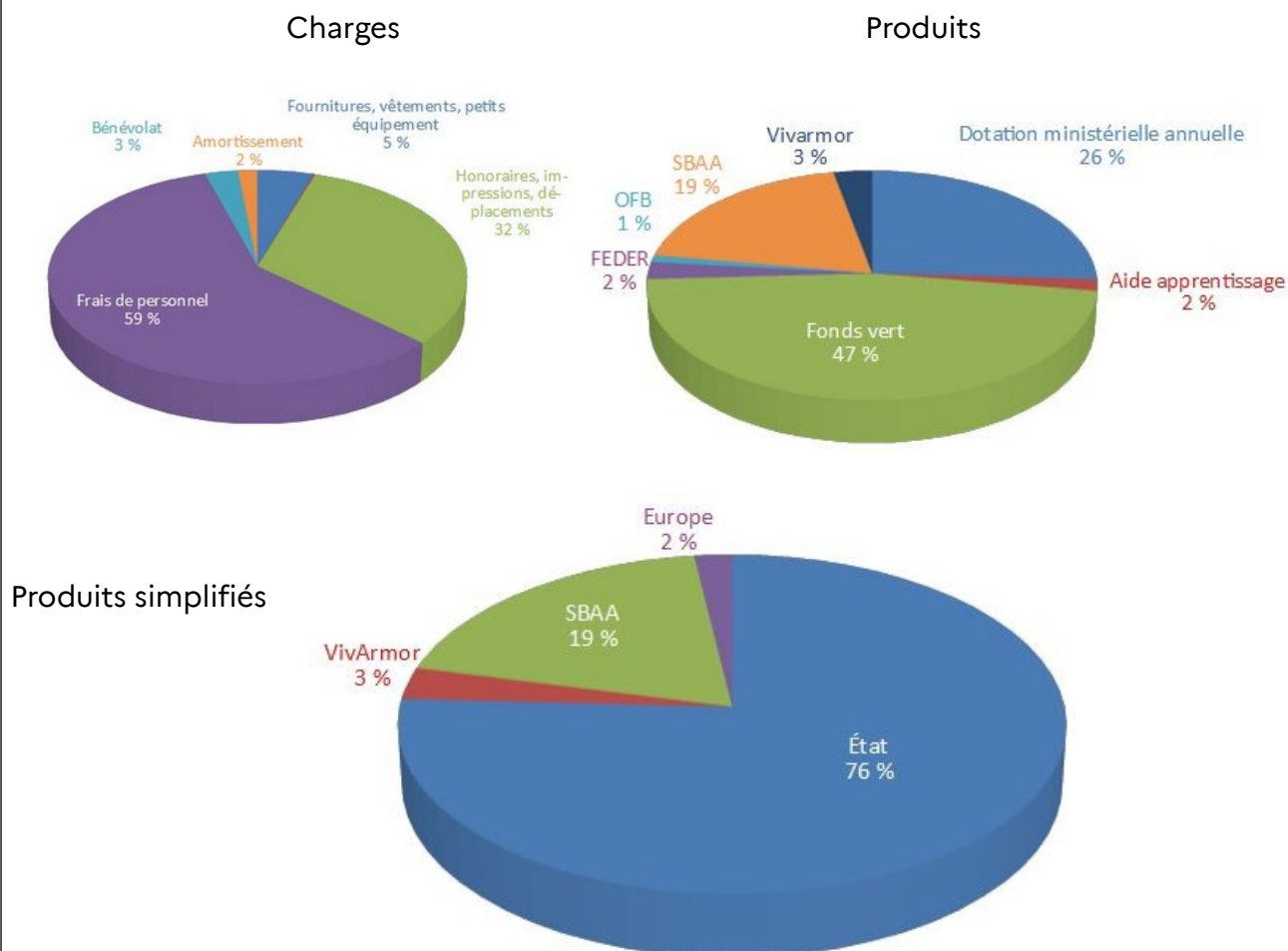
2. Présentation du programme et du budget prévisionnel 2025 (par Alain PONSÉRO)

Outre les opérations de routine, d'entretien et de suivis, il est prévu en 2025 : la pose d'une clôture entre le camping de Bon Abri et le DPM, la finalisation des programmes d'études « EvoSedEau » et « Avitrack », la mise en œuvre de l'étude « Breizh Nature Adapt » (démarche d'adaptation au changement climatique en 2025 et 2026) et la finalisation du « *diagnostic du patrimoine naturel au regard des aires protégées existantes et des activités humaines* » sur un périmètre élargi remontant jusqu'à Binic à l'ouest et le Cap d'Erquy à l'est. Ce diagnostic permettra de renouveler la cartographie des activités humaines, depuis que ce travail a été réalisé en 2015.

Le budget global de fonctionnement de la réserve pour l'année 2025 s'élève à 527 866 €

pour les deux co-gestionnaires. Pour les actions menées par Saint-Brieuc-Armor-Agglomération, le budget de fonctionnement s'élève à 153 085 €, et pour VivArmor Nature il s'élève à 374 781 €.

Ce budget de fonctionnement prévisionnel est identique à celui de 2024, dont le Fonds vert occupe une part majoritaire.



Le budget prévisionnel et la programmation 2025 sont adoptés par le comité.

3. Information sur le renouvellement de la convention de délégation de gestion de la RNN entre l'État et les co-gestionnaires (par Alice NOULIN, cheffe de la division Biodiversité à la DREAL)

La **convention de délégation de gestion** est signée par l'État avec chaque structure désignée pour gérer la réserve naturelle nationale pour le compte de l'État. La durée est de 5 ans, telle que définie dans l'article 7 de cette convention. La convention 2020 – 2025 fixant les modalités de délégation de gestion de la RNN entre l'État et les co-gestionnaires (Saint-Brieuc-Armor-Agglomération et VivArmor Nature), arrive donc à échéance cette année.

Son article 7 stipule qu'elle « est renouvelable une fois pour 5 ans, après présentation, six mois avant l'échéance du terme, d'un bilan de ces années de gestion approuvé par le comité

consultatif et le conseil scientifique de la réserve naturelle ainsi que les objectifs de gestion pour les cinq prochaines années ».

Compte tenu du fait que les co-gestionnaires ont présenté un rapport d'activité annuel à chaque comité consultatif qui les a validés, que le bilan du plan de gestion 2018 – 2028 à mi-parcours lui a été présenté en 2024 avec une programmation prévisionnelle pour les 5 années à venir, et que le travail réalisé sur la réserve ces cinq dernières années apporte satisfaction, le préfet informe les membres du comité qu'il renouvelle la convention de délégation de gestion, conformément aux termes de cet article 7, portant à 2030 la signature d'une nouvelle convention, ou avant, pour être modifiée ou complétée (par exemple, à l'occasion de l'extension de la réserve).

4. Exposé sur l'implication de la RNN dans le volet curatif de la lutte contre la prolifération des algues vertes (par Alain PONSERO)

Le préfet rappelle que le volet curatif est une partie de la réponse à la problématique « algues vertes ». Il vient compléter le volet préventif.

SBAA pilotent deux expérimentations de ramassage d'algues vertes en configuration géographique accidentée, où elles s'accumulent dans des criques et petites plages vaseuses (au substrat peu porteur), impossibles d'accès aux lourds engins de ramassage traditionnel qui opère sur les grandes plages sableuses. Dans ces endroits fermés, ces accumulations forment des « souilles » nauséabondes très inconfortables pour les riverains.

L'objectif de ces expérimentations est de trouver les moyens de réduire/supprimer de manière pérenne les nuisances aux riverains en configuration géographique accidentée.

SBAA a commencé à tester la machine BeachTech au mois de mai 2025 (après une démonstration par l'entreprise le 26 juin 2024). Parallèlement, SBAA expérimente aussi un procédé de pompage proposé par Kervea. Les deux machines sont adaptées pour de petites zones à enjeu.

Un protocole de test a été élaboré conjointement par les gestionnaires de la réserve naturelle et l'animatrice du site Natura 2000, puis validé par le groupe technique Algues vertes du conseil scientifique de la Réserve naturelle de la Baie de Saint-Brieuc. Il doit être mis en œuvre sur 6 mois pour vérifier le niveau d'impact environnemental et l'efficacité de la machine. Il a commencé par un état des lieux réalisé en avril (invertébrés du sable, activité biologique des deux sites, compactage des sédiments).

Les membres du comité font part de leurs questionnements et remarques :

- peut-on ramasser en mer pour éviter les échouages ?
- le remède ne doit pas être pire que le mal, en matière d'impact sur la faune benthique notamment.
- la santé des riverains doit être prise en compte.
- les promeneurs se plaignent des petites mouches.
- les algues s'accumulent depuis des années dans certains endroits.
- l'expérimentation Beachtec porte sur 6 000 m², ce n'est rien.

Le préfet répond que l'objectif est bien de créer des outils qui permettent de ramasser durablement les algues en respectant l'environnement. La difficulté réside là où la côte est découpée, ce qui nécessite d'expérimenter des dispositifs dédiés et adaptés.

L'expérimentation avec le bateau d'Effinor pour le ramassage en mer arrive dans sa dernière année. Des roues ont été ajoutées au bateau, pour lui permettre un ramassage efficace par faible tirant d'eau, là où les algues s'accumulent en forte densité, précisément dans très peu d'eau. En 2025, l'expérimentation se poursuivra dans la zone des bouchots qui est déjà une zone parcourue par des engins roulants.

Les gestionnaires de la RNN indiquent que la réserve n'a jamais été autant ouverte sur le volet curatif. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'il n'y a pas plus de succès aujourd'hui ailleurs en Bretagne dans les endroits difficiles d'accès (malgré d'autres expérimentations), que ce soit côte découpée ou ramassage dans la lame d'eau lorsqu'elle ne fait que quelques décimètres. Cependant, Beachtec a marché en 2024, l'expérimentation est reconduite depuis le 6 mai et se poursuit à l'Hôtellerie et Saint-Guimont pour 1 à 6 mois..

Il est trop tôt pour avoir des premiers retours. Les premiers échouages arrivent et la machine a déjà nécessité de petits ajustements. On peut cependant dire qu'elle est silencieuse, légère et se déplace ainsi sur des surfaces peu portantes, en comparaison des engins agricoles traditionnels utilisés. Elle semble bien adaptée pour ramasser les algues fraîches, à condition d'y revenir quotidiennement pour éviter les accumulations.

Il faut aussi préciser que le site de l'Hôtellerie perd naturellement du sable actuellement. Il y a donc des cailloux qui ne facilitent pas le ramassage.

Quant à lui, le pompage par Kervea présente aussi ses avantages et inconvénients : besoin d'un raccordement électrique, longueur du tuyau limitée à 35 mètres, fonctionnement efficace par grosse quantité d'algues, absence de vagues à la surface de l'eau, bon coefficient de marée, durée d'intervention courte compte tenu du marnage..

Le préfet souhaite que les expérimentations permettent de trouver rapidement une solution exploitable partout, tout en respectant le cahier des charges évoqué.

La RNN propose que le prochain GT « algues vertes » soit organisé à la réserve pour montrer et valoriser les efforts portés par chacun.

5. Exposé sur les études en cours sur la période 2024 – 2025 (RNN)

Diagnostic d'ancrage territorial 2023 – 2024 :

Méthodologie créée par Réserves naturelles de France (RNF) à l'échelle nationale avec production d'une boîte à outils.

La RNN souhaitait un état de lieux de son ancrage actuel, l'améliorer le cas échéant, avant de réfléchir à son extension.

L'évaluation est structurée autour de 3 indicateurs : niveau de connaissance de l'outil, niveau d'intérêt et niveau d'implication.

Les 42 acteurs rencontrés sont représentatifs de la diversité des usagers et des habitants, mais dans des proportions moins représentatives pouvant représenter un biais dans le résultat final de l'évaluation. Pour compléter cette méthodologie, une enquête grand

public a également été lancée, permettant de toucher 103 personnes. Parmi les nombreux résultats de ce diagnostic (disponibles sur le site internet de la RNN, ici : <https://www.reservebaiedesaintbrieuc.com/informations-transversales/actualites/ancrage-territorial-de-la-reserve-naturelle-de-la-baie-de-saint-brieuc-2-4827>), on peut signaler que la protection du site est plébiscitée et représente une source d'attractivité touristique, mais que la communication sur les études menées et les missions de la réserve est à améliorer. Le périmètre de la RNN est globalement bien connu des usagers et que les deux organismes gestionnaires reçoivent un fort soutien.

En 2025, les gestionnaires lancent donc les « cafés de la réserve naturelle » et le « comité des communes » pour mieux communiquer sur des thèmes et sur les résultats des suivis auprès du grand public et des élus locaux.

Avitrack 2024 – 2025 :

L'étude a pour objectif de mieux connaître les secteurs de la baie utilisés par les oiseaux en alimentation et en repos, notamment en halte migratoire et en hivernage, car notre vision de l'utilisation de la baie issue de nos propres comptage de marée haute, est très imparfaite.

Elle mobilise un vaste réseau de partenaires et d'autres réserves.

Actuellement, 31 oiseaux sont équipés de GPS.

Les premiers résultats semblent montrer que :

- les huîtriers pies, consommateurs de coques, déserteraient les zones de coques en déclin,
- l'unité fonctionnelle des oiseaux exploitant la baie, dépasse le périmètre de la RNN,
- les GPS permettent de suivre le déplacement des oiseaux équipés jusque sur leur site de reproduction aux Pays-Bas et jusqu'au nord de la Sibérie.

Ces longs trajets de plusieurs centaines de kilomètres, parfois parcourus d'une traite grâce à quelques grammes de graisse, montrent l'importance dans la survie des oiseaux migrateurs, de sites protégés garantissant la quiétude nécessaire à leur alimentation pour reconstituer leurs réserves.

EvoSedEau 2024 – 2025 :

L'étude a pour objectif d'étudier la dynamique sédimentaire et les paramètres physico-chimiques de l'eau. Elle est coordonnée par la réserve naturelle, mais l'Université de Bretagne Sud mène les études techniquement.

Les premiers résultats montrent que la baie est un espace sédimentaire très dynamique, alternant phénomènes d'accrétion ou d'érosion, mais que globalement, elle gagne en apports (+ 530 000 m³ sur 10 ans).

L'étude inclut des carottages de sédiments, jusqu'à toucher la roche à 8 mètres. Ils sont en cours d'analyse et on peut y trouver la trace de végétations à 6 m de profondeur par endroits. Ils permettront peut-être de vérifier l'existence d'anciennes marées vertes.

L'étude ne s'intéresse pas spécifiquement à l'impact de la gestion des sédiments par le port du Légué. Cette gestion modifie la répartition des bancs de sable, mais ne génère pas de

sédiments supplémentaires. Ces sédiments seraient entrés en baie quoi qu'il en soit.

La datation par les carottes est en option en fonction du temps disponible, mais tout est fait pour le prévoir ultérieurement.

Diagnostic des enjeux du patrimoine naturel de la baie de Saint-Brieuc et usages 2023 – 2025 :

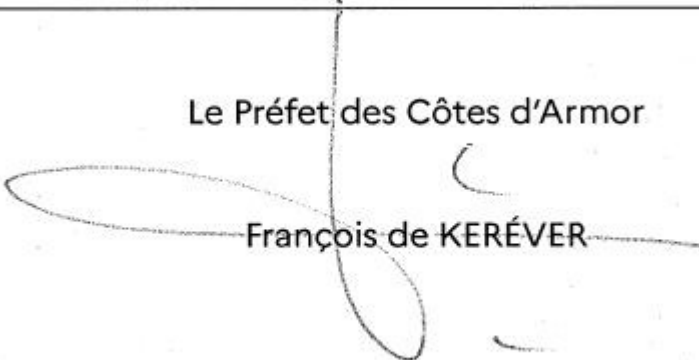
Il s'agit d'une photographie actuelle des enjeux de biodiversité et de géodiversité à une échelle large du fond de la baie de Saint-Brieuc (St-Quay-Portieux à Erquy), à comparer avec les outils de protection existants et les activités humaines, pour mieux identifier les pressions et les menaces pesant sur ces enjeux.

Les résultats finaux de ces études seront présentés au prochain comité consultatif, et avant cela, ils seront communiqués aux élus et publiés dans lettre de la réserve. Les rapports complets seront disponibles sur le site internet.

L'ordre du jour étant épuisé, le préfet remercie les participants et les gestionnaires pour les présentations qui illustrent bien toute l'activité de la RNN, et clôt la réunion.

Prochain comité : 1^{er} semestre 2026

Le Préfet des Côtes d'Armor


François de KERÉVER

**Comité consultatif de la réserve naturelle nationale de la Baie de Saint-Brieuc
Liste des participants – 21 mai 2025**

Présidence : Monsieur François de Keréver, préfet des Côtes d'Armor

Représentants des administrations civiles et militaires et des établissements publics de l'État intéressés

Monsieur le Préfet maritime	Préfecture maritime de l'Atlantique	Mme. Solène Neveu, cheffe du bureau Environnement marin
Madame la Conseillère interdépartementale « algues vertes »	Préfecture des Côtes d'Armor	Mme Laurence Locca
Monsieur le Directeur	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement	Mme. Alice Noulin, cheffe de la division Biodiversité Géologie Paysages M. Arnaud Le Nevé, chargé de mission
Monsieur le Directeur	Direction départementale des territoires et de la mer 22	M. Gérard Déniel, chef du service Environnement
Monsieur le Délégué à la mer et au littoral, directeur adjoint	Direction départementale des territoires et de la mer 22	M. Pierre Vilbois
Monsieur le Chef du service départemental	Office français de la biodiversité	M. Stéphane Vighetti
Monsieur le Commandant	Groupement de Gendarmerie des Côtes-d'Armor	Colonel Stéphane Privat, commandant la gendarmerie des Côtes d'Armor

Élus locaux représentant les collectivités territoriales ou leurs groupements

Monsieur le Président	Conseil départemental des Côtes d'Armor	M. Jean-Marie Benier, vice-président, excusé Mme. Nathalie Nowak, conseillère départementale Mme. Muriel Fagot, technicienne espaces naturels
Madame le Maire	Hillion	Mme. Annie Guennou
Monsieur le Maire	Saint-Brieuc	Excusé
Monsieur le Président	Saint-Brieuc Armor Agglomération	M. Xavier Jardi, directeur de la transition écologique Mme Morgane Oisel, chargée de mission N2000

Représentant des propriétaires et des usagers

Monsieur le Président	Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins	M. Grégory Le Droumaguet, coordinateur
Monsieur le Président	Comité régional de la conchyliculture Bretagne Nord	M. Camille Berthou, représentant Mme. Caroline Le Saint, chargée de mission environnement
Monsieur le Président	Fédération départementale des chasseurs	M. Dominique Charles, président M. Romain Pardoën, directeur
Monsieur le Directeur	Fédération des Côtes d'Armor pour la pêche et la protection du milieu aquatique	M. Frédérick Bousquié

Monsieur le Président	Association des cavaliers d'extérieur des Côtes-d'Armor	Représenté par M. Jackie Brunet
Monsieur le Président	Comité départemental de la randonnée pédestre	M. Bernard Davoine, vice-président
Monsieur le Président	Comité des pêcheurs plaisanciers des Côtes d'Armor	M. Claude Bougault
Monsieur le Président	Comité de Voile des Côtes-d'Armor	Excusé

Personnalités scientifiques qualifiées et représentants d'associations agréées ayant pour principal objet la protection des espaces naturels

Monsieur le Président	VivArmor Nature	M. Michel Guyomard, vice-président M. Franck Delisle, directeur
Monsieur le Président	Conseil scientifique de la RNN	M. Nicolas Desroy, membre du conseil scientifique de la réserve
Monsieur le Président	Groupe mammalogique breton	Excusé

Gestionnaires de la réserve

Conservateur	Saint-Brieuc Armor Agglomération	M. Alain Ponséro
Garde technicien	Saint-Brieuc Armor Agglomération	M. Cédric Jamet
Chargé de mission scientifique	VivArmor Nature	M. Anthony Sturbois
Chargée d'études scientifiques	VivArmor Nature	Mme. Nolwenn Solsona
Chargée d'études scientifiques	VivArmor Nature	Mme. Enora Gonidec – Le Bris
Stagiaire	VivArmor Nature	Mme. Pauline Ollivier